

## **Séance publique du 21 janvier 2008**

### **Délibération n° 2008-4691**

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Saint Priest

objet : **Voiries de desserte Renault Trucks - Demande d'individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction générale - Direction de la voirie

#### **Le Conseil,**

Vu le rapport du 2 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-3125 en date du 19 décembre 2005, a approuvé l'inscription de l'opération Saint Priest : voiries de desserte Renault Trucks, à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007.

La réalisation de ces voiries devra répondre aux besoins de desserte du secteur Renault Trucks en cours de développement avec la réalisation de la ZAC Berliet et du Boulevard urbain "est" entre la rue du Dauphiné et la RD 318.

Il s'agit de l'avenue B, la 8° rue, l'axe Minerve et l'axe est-ouest pour sa partie comprise entre le boulevard de Parilly et l'axe Minerve.

Lors de sa séance du 15 octobre 2007, le conseil de Communauté a approuvé le programme de l'opération et le lancement des études et a individualisé, à cet effet, une autorisation de programme de 1 000 000 €.

D'un montant global estimé à 15 000 000 € pour la voirie, le déroulement de cette opération pourra se décomposer en trois phases :

- la réalisation de l'axe est-ouest pour sa partie comprise entre le boulevard de Parilly et l'axe Minerve en 2008 et 2009,
- la réalisation de l'axe Minerve en 2010 et 2011,
- l'aménagement de la 8° rue et de l'avenue B en 2011.

La maîtrise d'œuvre de l'axe est-ouest et l'axe Minerve est assurée par les services de la direction de la voirie.

La maîtrise d'œuvre de la 8° rue et de l'avenue B est en cours de désignation.

Afin de respecter les délais de livraison des ouvrages, en cohérence avec les opérations du secteur, il convient maintenant d'individualiser la part des travaux correspondant à la réalisation de l'axe est-ouest pour sa partie comprise entre le boulevard de Parilly et l'axe Minerve.

L'estimation des travaux de l'axe est-ouest, au stade de l'avant-projet, s'établit à 3 300 000 €.

Les travaux seront réalisés par lots séparés traités par voie d'appel d'offres ou de marchés à bons de commande.

*Circuit décisionnel*: ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle déplacements le 3 décembre 2007 et fait l'objet d'une note au Bureau du 14 janvier 2008 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** le programme des travaux et l'enveloppe financière pour la réalisation de l'axe est-ouest pour sa partie comprise entre le boulevard de Parilly et l'axe Minerve, pour un montant de 3 300 000 €.

**2° - L'autorisation** de programme individualisée le 15 octobre 2007 pour l'opération n° 1495 : Saint Priest voiries de desserte Renault Trucks, est complétée pour un montant de 3 300 000 € en dépenses, selon l'échéancier prévisionnel de crédits suivant : 3 300 000 € en 2009.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,